



MOSELLE FIBRE

Objet : Adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2023

COMITE SYNDICAL DU 24 JUIN 2024 DELIBERATION N° CSD 2024-333

Le 24 juin 2024, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge WOLLJUNG.

Etaient présents (titulaires et suppléants avec droit de vote) : M. Salvatore FIORETTO, M. Franck KLEIN, M. Pierre KOWALCZYK, M. Etienne LAURENT, M. Grégoire LEININGER, M. Frédéric LEVEE, M. Jean MARINI, M. Alphonse MASSON, M. Zénon MIZIULA, Mme Eléonore PRZYBYLA, M. Michel RAMBOUR, M. Jean-Marc REMY, M. Jean-Luc SACCANI, M. Michel SCHMITT, M. Bernard TREUVELO, M. Thierry UJMA, M. Serge WOLLJUNG, M. Bernard ZENNER, M. Pierre ZENNER.

Etaient présents (suppléants) : M. Roland CHLOUP, M. Dominique LEROND, M. Patrick PIERRE.

Etaient Absents/Excusés : Mme Claire ANCEL, M. Jean-Bernard BARTHEL, M. Denis BAUR, M. Francis BECK, Mme Christelle BOFFIN, Mme Estelle BOHR, Mme Sylvie BOUSCHBACHER, M. Pascal BUCHHEIT, Mme Danielle CALCARI-JEAN, M. Arnel CHABANE, M. Jérôme END, Mme Viviane FATTORELLI, M. Guy GUILLOUET, M. Alex GUTSCHMIDT, M. Philippe HARDY, Mme Christine HERZOG, M. Jean-Luc HUBER, M. Roland KLEIN, M. Yves LUDWIG, Mme Ginette MAGRAS, M. Norbert MARCK, M. Thierry MICHEL, Mme Sophie PASTOR, M. Alain PIERROT, M. Frédéric POKRANDT, Mme Alexandra REBSTOCK, Mme Myriam RESLINGER, M. Patrick RISSER, M. Michel ROUCHON, M. Rémy SADOCCO, Mme Véronique SCHMIT, Mme Isabelle SCHMITT-KNAFF, M. Marc SCHNEIDER, M. Philippe SCHOTT, M. Olivier SEGURA, M. Bernard SIMON, Mme Marielle SPENLE, M. Pierrick SPIZACK, M. David SUCK, M. Pierre TACCONI, Mme Magaly TONIN, Mme Brigitte TORLOTING, M. Nicolas WEBER, M. Patrick WEITEN, M. Romuald YAHAOUI.

S'est retiré : M. Jean-Paul DASTILLUNG.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité Syndical. Monsieur M. Jean-Luc SACCANI, a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L. 5721-1 et suivants ;

VU l'instruction ministérielle M57 ;

VU les statuts de MOSELLE FIBRE ;

VU le rapport n° CSR 2024-333 présenté au Comité Syndical de MOSELLE FIBRE du 24 juin 2024 ;

CONSIDERANT ce qui suit :

A fin 2023, le taux de complétude du réseau en fibre optique est de 97 % alors que la moyenne nationale est de 75 %. Les 4 grands opérateurs (FREE, ORANGE, BOUYGUES TELECOM et SFR) sont présents sur tout le réseau, permettant un niveau de concurrence dans la campagne mosellane égal à celui des grands centres urbains. Sur le réseau de MOSELLE FIBRE, 65 % des logements ont basculé à la fibre optique contre une moyenne nationale à 50 %.

Au-delà de la construction et de la commercialisation du réseau, il a été décidé par les élus de MOSELLE FIBRE que les redevances de mise à disposition du réseau profitent au territoire.

Sur ce principe, il est prévu que les redevances servent prioritairement :

- au remboursement de l'emprunt contracté par MOSELLE FIBRE pour la construction du réseau,
- à l'amortissement et l'investissement de vie du réseau.

Une fois ces dépenses prioritaires prises en compte, le reliquat de redevances est appelé « le retour sur investissement ».

Ce retour sur investissement se décline en deux parties :

- le retour « Usages » pour le développement par MOSELLE FIBRE d'actions dans le domaine du numérique,
- le retour « financier » consistant en un versement par MOSELLE FIBRE d'une subvention aux membres.

L'évaluation de ce retour sur investissement et la clef de répartition entre le retour Usages et le retour financier sont fixées chaque année par le Comité Syndical de MOSELLE FIBRE.

Le retour « Usages » a été fléché sur les actions de médiation numérique, d'accompagnement à la transformation numérique des territoires, d'études d'utilisation des fibres noires et d'innovation.

Médiation numérique

5 conseillers numériques itinérants proposent des ateliers de proximité sur tous les territoires de MOSELLE FIBRE afin d'offrir à la population des formations sur les démarches administratives en ligne, la sécurité sur Internet ou la parentalité numérique.

Ces ateliers grand public réalisés dans 130 communes ont ou vont accueillir en 2023, près de 3 000 personnes. Depuis 2022, cela fera donc 5 000 personnes formées.

Les conseillers numériques proposent également des parcours de formation (4x2 heures), intitulés « S'initier à l'informatique » destinés aux bénéficiaires des aides sociales du Département, organisés au sein des Maisons du Département et des Centres Moselle Solidarités. Cet accompagnement bénéficie à environ 300 personnes par an.

Un accompagnement spécifique est également produit auprès des élus, secrétaires de mairie ou responsables associatifs sur l'aide aux habitants dans leurs démarches en ligne ou la communication digitale auprès de la population.

Transformation numérique des territoires

Pour accompagner les collectivités mosellanes dans leur transition numérique, le Comité Syndical de MOSELLE FIBRE a décidé de la constitution d'un pôle d'expertise numérique et d'une centrale d'achat. 450 K€ de redevance par an ont été affectés pour amorcer ses nouvelles missions.

Afin de réaliser cet objectif, 15 personnes ont été recrutées depuis janvier 2023 : des informaticiens, des experts en vidéoprotection et en cybersécurité ainsi que des spécialistes de l'achat public.

Aujourd'hui l'offre de service de MOSELLE FIBRE s'articule autour de 3 thématiques :

- L'accompagnement dans la mise en place ou la mise à jour d'un système de vidéoprotection,
- Le diagnostic en ingénierie de système d'information ou son infogérance,
- L'accompagnement en matière de cybersécurité.

Dans toutes ces thématiques, MOSELLE FIBRE a pour mission d'accompagner les structures publiques dans le choix de matériels adaptés aux besoins exprimés, leurs achats et leur mise en place.

Cette offre de service permet au Département de la Moselle de se doter d'un outil d'expertise publique à destination des territoires dans le domaine incontournable du numérique.

Cet accompagnement est ouvert à l'ensemble des EPCI, Etablissements Publics Locaux ou communes de Moselle.

I) UNE SECTION DE FONCTIONNEMENT PERMETTANT LA GESTION DES INFRASTRUCTURES ET LE SUPPORT AUX MISSIONS MEDIATION NUMERIQUE ET TRANSFORMATION NUMERIQUE

A) Des moyens mis en œuvre pour un aménagement numérique ambitieux

1) Les recettes

Participations et Subventions (Chapitre 74) :

Crédits ouverts	Recettes 2023 (titres)	Crédits annulés
545 702,00 €	512 217,25 €	33 484,75 €

Les recettes prévues ont été globalement titrées concernant les cotisations 2023 des membres de MOSELLE FIBRE, permettant de couvrir les dépenses exposées ci-dessous. La cotisation des membres fixée à 0,75 € par habitant est la même depuis la création du Syndicat.

2) Les dépenses

Charges à caractère général (chapitre 011) :

Crédits ouverts	Dépenses 2023 (mandats + rattachements + RAR)	Crédits annulés
1 407 165,00 €	637 379,17€	769 485,83 €

Ce chapitre budgétaire a permis de pourvoir aux différentes missions du Syndicat en matière de fournitures administratives, de loyers, d'assurances, de communication, de conseils, de frais de télécommunications... L'écart entre le prévisionnel et le réalisé est dû au report sur l'exercice 2024 d'une partie des crédits destinés au développement des usages numériques.

Dépenses de personnel (chapitre 012) :

Crédits ouverts	Dépenses 2023 (mandats)	Crédits annulés
760 000,00 €	753 169,66 €	6 830,34 €

Les réalisations de dépenses de personnel ont été globalement conformes aux prévisions. L'effectif de MOSELLE FIBRE, sur ce budget était de 15 agents au 31 décembre 2023 (6 catégorie A, 3 catégorie B et 3 catégorie C).

Autres dépenses de gestion courante (chapitre 65) :

Crédits ouverts	Dépenses 2023 (mandats)	Crédits annulés
700 100,00 €	697 808,11 €	2 291,89 €

Cette catégorie de dépenses recouvre : les indemnités des Vice-présidents et Président, ainsi que les frais de missions des élus et la subvention du Syndicat MOSELLE FIBRE aux budgets annexes Médiation Numérique (210 K€) et Accompagnement Transformation numérique des territoires (450 K€).

- B) Des redevances des délégations de service public couvrant l'amortissement des réseaux et permettant un retour sur investissement aux territoires

1) Les recettes

Autres produits de gestion courantes (Chapitre 75) :

Crédits ouverts	Recettes 2023 (titres)	Crédits annulés
6 865 000,00 €	7 984 006,10 €	-1 119 006,10 €

La redevance du FttH versée par Moselle Numérique est de 6 278 128,25 € (regroupant la part fixe, variable, la redevance de contrôle et les pré-raccordements).

Cette redevance est fonction du nombre de prises exploitées et commercialisées.

Il a été également encaissé 1 704 335,89 € de redevances par Moselle télécom pour l'exploitation du réseau RHD57

Les reprises de subventions (opérations d'ordre, chapitre 042) :

Crédits ouverts	Recettes 2023 (titres)	Crédits annulés
3 000 000 €	2 922 900,02 €	77 099,98 €

Ce chapitre budgétaire d'ordre (ne donnant pas lieu à décaissement) retrace l'amortissement des subventions obtenues pour la construction du RHD 57 et permet d'amortir ce réseau, à concurrence du montant des reprises de subventions. Depuis 2022, l'amortissement des subventions obtenues dans le cadre du projet du réseau FttH est également pris en compte.

2) Les dépenses

Dotations aux amortissements (opération d'ordre, chapitre 042) :

Crédits ouverts	Dépenses 2023 (mandats)	Crédits annulés
5 500 000,00 €	5 283 567,57 €	216 432,43 €

Ce chapitre ne donnant pas lieu à décaissement, mais néanmoins obligatoire, permet d'amortir le patrimoine de MOSELLE FIBRE, composé principalement de l'amortissement du RHD 57 s'élevant à 2 M€ en partie financé par la redevance du RHD 57 et de l'amortissement du réseau FttH à hauteur de 2,8 M€.

C) Emprunt et opérations exceptionnelles

1) Les recettes

Produits Exceptionnels (Chapitre 77) :

Crédits ouverts	Recettes 2023 (titres)	Crédits annulés
167 466,80 €	1 302 684,55 €	-1 135 217,75 €

Ce montant est expliqué principalement par les indemnités versées par MOSELLE TELECOM dans le cadre de la DSP d'exploitation du RHD57 en vertu de l'avenant 7 valant protocole transactionnel.

Les produits exceptionnels reflètent également les avoirs auprès de diverses entreprises (URSSAF, Chèques Déjeuners...)

2) Les dépenses

Charges financières (chapitre 66) :

Crédits ouverts	Dépenses 2023 (mandats)	Crédits annulés
240 000,00 €	237 642,53 €	2 357,47 €

Ce chapitre budgétaire retrace les intérêts d'emprunt remboursés en 2022 pour les trois emprunts mobilisés en 2017, 2018 et 2020.

Charges exceptionnelles (chapitre 67) :

Crédits ouverts	Dépenses 2023 (mandats)	Crédits annulés
172 000,00€	170 198,13€	1 801,87 €

Il s'agit principalement de l'indemnisation versé à XpFibre dans le cadre de la rupture anticipée de la DSP XpFibre 2 Sarres correspondant à la Valeur Nette Comptable du réseau.

Vous trouverez ci-dessous les tableaux retraçant les crédits ouverts, employés et annulés par chapitre pour la section de fonctionnement.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 407 165,00	540 461,52	84 927,29	12 290,36	769 485,83
012	Charges de personnel, frais assimilés	760 000,00	753 169,66	0,00	0,00	6 830,34
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	700 100,00	697 806,11	0,00	0,00	2 291,89
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		2 867 265,00	1 991 439,29	84 927,29	12 290,36	778 608,06
66	Charges financières	240 000,00	203 866,19	33 776,34	0,00	2 357,47
67	Charges exceptionnelles	172 000,00	170 198,13	0,00	0,00	1 801,87
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		3 279 265,00	2 365 503,61	118 703,63	12 290,36	782 767,40
023	Virement à la section d'investissement (2)	18 312 735,00				
042	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	5 500 000,00	5 283 567,57			216 432,43
043	Opérat* ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		23 812 735,00	5 283 567,57			18 529 167,43
TOTAL		27 092 000,00	7 649 071,18	118 703,63	12 290,36	19 311 934,83
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	8 504,87	0,00	0,00	-8 504,87
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	545 702,00	512 217,25	0,00	0,00	33 484,75
75	Autres produits de gestion courante	6 865 000,00	7 984 006,10	0,00	0,00	-1 119 006,10
Total des recettes de gestion courante		7 410 702,00	8 504 728,22	0,00	0,00	-1 094 026,22
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	167 466,80	1 302 684,55	0,00	0,00	-1 135 217,75
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		7 578 168,80	9 807 412,77	0,00	0,00	-2 229 243,97
042	Opérat* ordre transfert entre sections (2)	3 000 000,00	2 922 900,02			77 099,98
043	Opérat* ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		3 000 000,00	2 922 900,02			77 099,98
TOTAL		10 578 168,80	12 730 312,79	0,00	0,00	-2 152 143,99
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) 16 513 831,20				

II) UN VOLUME D'INVESTISSEMENT PERMETTANT LA COMPLETUDE DU RESEAU FttH

A) Des moyens nécessaires pour l'achat de matériel informatique et l'assistance technique

Immobilisations incorporelles (chapitre 20) :

Crédits ouverts	Dépenses 2022 (mandats + RAR)	Crédits annulés
175 338,95 €	60 688,57€	114 650,38 €

Cette catégorie de dépenses rémunère les prestations d'assistance technique au déploiement (contrôle d'études, vérification du matériel...) ou à diverses activités (téléphonie mobile, rédaction de dossiers d'instruction de subvention...).

Immobilisations corporelles (chapitre 21) :

Crédits ouverts	Dépenses 2023 (mandats + RAR)	Crédits annulés
83 539,44 €	64 840,58 €	46 698,86 €

Il s'agit d'achat de matériel informatique et de bureau.

Autres immobilisations financières (chapitre 27) :

Crédits ouverts	Dépenses 2023 (mandats + rattachements)	Crédits annulés
1 000,00 €	856,58,92 €	143,42 €

Il s'agit du dépôt de garantie pour le second étage des locaux au 28 La Tannerie à Saint-Julien-les-Metz.

B) Une couverture des logements en FttH atteignant 97 % et une commercialisation à hauteur de 65 % générant un investissement significatif

1) Les recettes

Subventions d'investissement (chapitre 13) :

Crédits ouverts	Recettes 2023 (titres)	Crédits annulés
3 570 000,00 €	1 096 035,00 €	2 473 965,00 €

Ces recettes retracent le septième versement de l'Etat dans le cadre du Plan France Très Haut Débit (subvention sur la composante raccordements).

Immobilisations en cours (chapitre 23) :

Crédits ouverts	Dépenses 2023 (titres)	Crédits annulés
587,75 €	0,00 €	587,75 €

Ces recettes correspondent aux régularisations des prestations de travaux. Il n'y a pas eu de régularisations sur 2023.

2) Les dépenses

Emprunt (chapitre 16) :

Crédits ouverts	Recettes 2023 (mandats)	Crédits annulés
805 000 €	801 489,34 €	3 510,66 €

Il s'agit du remboursement en capital de la dette de MOSELLE FIBRE.

Subventions d'équipement versées (chapitre 204) :

Crédits ouverts	Recettes 2023 (mandats + RAR)	Crédits annulés
10 758 596,00 €	4 578 712,00€	6 179 884,00 €

Ce poste de dépenses recouvre le retour financier 2022 des membres de MOSELLE FIBRE et les subventions des parties de réseau construites par le délégataire Moselle Numérique (raccordements terminaux, colonnes montantes d'immeubles, complétude de zone...). Ces subventions publiques concourent à l'accès au Très Haut Débit de nombreux foyers.

Immobilisations en cours (chapitre 23) :

Crédits ouverts	Dépenses 2023 (mandats + RAR)	Crédits annulés
4 180 196,61 €	2 278 019,75€	1 902 176,86 €

La majeure partie des dépenses est le fait du paiement de l'opération de construction du réseau FttH sur Audun-le-Tiche et Russange.

Vous trouverez ci-après les tableaux retraçant les crédits ouverts, employés et annulés, par chapitre, pour la section d'investissement.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	175 338,95	45 668,57	14 820,00	114 650,38
204	Subventions d'équipement versées	10 758 596,00	3 130 053,00	1 448 659,00	6 179 884,00
21	Immobilisations corporelles	83 539,44	36 079,58	761,00	46 698,86
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	4 180 196,61	993 208,14	1 284 811,61	1 902 176,86
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	15 197 671,00	4 205 209,29	2 749 051,61	8 243 410,10
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	805 000,00	801 489,34	0,00	3 510,66
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	1 000,00	856,58	0,00	143,42
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	806 000,00	802 345,92	0,00	3 654,08
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	16 003 671,00	5 007 555,21	2 749 051,61	8 247 064,18
040	Opérat* ordre transfert entre sections (1)	3 000 000,00	2 922 900,02		77 099,98
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	3 000 000,00	2 922 900,02		77 099,98
	TOTAL	19 003 671,00	7 930 455,23	2 749 051,61	8 324 164,16
	Pour information	(2) 0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	3 570 000,00	1 096 035,00	0,00	2 473 965,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	587,75	0,00	0,00	587,75
	Total des recettes d'équipement	3 570 587,75	1 096 035,00	0,00	2 474 552,75
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	3 570 587,75	1 096 035,00	0,00	2 474 552,75
021	Virement de la sect* de fonctionnement (1)	18 312 735,00			
040	Opérat* ordre transfert entre sections (1)	5 500 000,00	5 283 567,57		216 432,43
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	23 812 735,00	5 283 567,57		18 529 167,43
	TOTAL	27 383 322,75	6 379 602,57	0,00	21 003 720,18

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Pour information	(2) 7 539 477,25			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

Le résultat 2023 peut être calculé comme suit :

	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023			
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur	Résultat ou solde (A)
TOTAL DU BUDGET	15 698 230,04	19 109 915,36	24 053 308,45	A1 27 464 993,77
Investissement	7 930 455,23	6 379 602,57	7 539 477,25	A2 5 988 624,59
Dont 1068		0,00		
Fonctionnement	7 767 774,81	12 730 312,79	16 513 831,20	A3 21 476 369,18

	RESTES A REALISER 2023		
	Dépenses	Recettes	Solde (B)
TOTAL des RAR	I+II - 2 761 341,97	III+IV	B1 - 2 761 341,97
Investissement	I - 2 749 051,61	III	B2 - 2 749 051,61
Fonctionnement	II - 12 290,36	IV	B3 - 12 290,36

	RESULTAT CUMULE = (A)+(B)	
TOTAL	A1+B1	24 703 651,80€
Investissement	A2+B2	3 239 572,98 €
Fonctionnement	A3+B3	21 464 078,82 €

Le résultat cumulé 2023, toutes sections confondues, est de 24 703 651,80 €.

Conformément aux dispositions de l'instruction comptable M14 et M57 et en application des décisions du Comité Syndical, les résultats de clôture de chacune des sections d'investissement et de fonctionnement, ainsi que les restes à réaliser, sont repris au budget de l'exercice 2024.

La présentation du Compte Administratif est accompagnée de celle du Compte de Gestion, document établi par Monsieur le Payeur Départemental, comptable du Syndicat. Les résultats de fonctionnement et d'investissement, et donc le résultat global, sont identiques sur les deux documents. Le Compte de Gestion est mis à la disposition des élus qui souhaitent le consulter, au siège de MOSELLE FIBRE.

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- ARTICLE 1 : **APPROUVE** le Compte Administratif et le Compte de Gestion du budget principal de MOSELLE FIBRE pour l'exercice 2023,
- ARTICLE 2 : **AUTORISE** le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Nombre d'élus participant au vote : 19
Adopté par : 19 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

Copie de cette délibération sera transmise au préfet de la Moselle.

Fait et délibéré ce jour à Saint-Julien-les-Metz

Pour extrait conforme,

Le Président



Serge WOLLJUNG

Le Secrétaire



Jean-Luc SACCANI